



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 décembre 2022, à 18 h 30, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, situé au 2060, chemin des Hauteurs.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 1^{er} décembre 2022.

La greffière et directrice générale adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate